

CONSEIL MUNICIPAL DU COMTE DE BAGOT.

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU
COMTE DE BAGOT,
Ste. Rosalie, 4 Janvier 1872.

JE DONNE PAR LES PRESENTES AVIS PUBLIC que les terrains ci-dessous mentionnés seront vendus par ENCAN PUBLIC en la paroisse de ST. LIBOIRE, dans la COUR DE COMTE, au lieu où le Conseil Municipal du Comté de Bagot tient ses sessions, LUNDI, le QUATRIEME jour de MARS prochain, à DIX HEURES DE L'AVANT-MIDI, pour les cotisations et charges dues aux municipalités ci-dessous mentionnées, sur les divers lots plus bas désignés, à défaut du paiement des taxes auxquels ils sont affectés et des frais encourus.

Municipalité du Village d'Acton-Val.

Noms des Propriétaires.	Désignation de la propriété	Taxes municip.	Taxes scholair.	Total \$ cts
Société de construction	North 122	1 33	1 33	2 66
M. Cunningham	North 46	5 12	5 12	10 24
Inconnu	North 123	2 05	2 05	4 10
Inconnu	Henry 110	2 05	4 03	6 08
Inconnu	Henry 120	2 05	4 03	6 08
Inconnu	Henry 124	2 05	2 05	4 10
J. D. Robinson	Henry 182	2 05	2 05	4 10
Jos. Desjarlais	Middle 111	2 05	1 98	4 03
Inconnu	Middle 62	2 05	1 33	3 38
Michel Dumais	Middle 67	1 50	1 50	3 40
N. Rémillard	Middle 103	4 10	4 10	8 20
Inconnu	Middle 112	4 10	1 06	5 16
Inconnu	Water 86	2 05	2 05	4 10
Inconnu	Water 76	2 05	2 05	4 10
Inconnu	Water 99	2 05	2 05	4 10
Inconnu	Water 1 0. 20	4 10	4 10	8 20
N. Brissette	Water 54	4 10	4 10	8 20
Société de construction	4 acres tenant au chemin du 4e rang, étant partie du No. 33 du 4e rang	5 99	4 00	9 99
Inconnu	Cross 1	1 02	1 16	2 18
Ant. McEvill	Mine 3, 4, 5	6 15	1 50	7 65
Inconnu	100 acres No. 33 du 3e rang	210 00	210 00	420 00
Inconnu	Mine 12	2 05	2 05	4 10
Jos. St. Germain	Water 1 0. 40	2 05	2 05	4 10

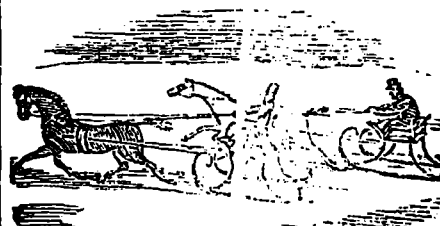
Municipalité de la Paroisse de St. Théodore d'Acton.

Inconnu. Trois arpents par quinze faisant partie des lots No. 33 et 34 du 6e rang du township d'Acton entre Messire J. Bte. Marcotte et J. Bte. Labonté. 6e rang. Partie 33 et 34.	13 10	13 10	
Inconnu. Huit arpents par quinze faisant partie des lots No. 33 et 34 du sixième rang du township d'Acton entre François Labonté et André Gauthier. 6e rang. Partie 33 et 34.	24 05 3-4	5 08 1/2	29 14 1/2

Municipalité de la Paroisse de Ste Héléne.

1. Un emplacement au nom de Joseph Loiseau, situé dans le village de la paroisse de Ste. Héléne, dans le petit rang Ste. Héléne d'un demi-arpent en superficie, tenant devant au chemin public, derrière à Louis Duhamel, d'un côté à Augustin Beaudry et d'autre côté aux héritiers Brien, sans bâtisse	10 91	0 16	11 07
2. Un terrain au nom des héritiers Brien, situé dans le village de la paroisse de Ste. Héléne, dans le petit rang Ste. Héléne, d'un arpent de front sur deux arpents de profondeur plus ou moins, tenant devant au chemin public, derrière et du côté Nord-Est à Louis Duhamel et d'autre côté à Joseph Loiseau, sans bâtisse	0 15	0 15	0 28
3. Un terrain au nom de Veuve Beaudette, situé en la paroisse de Ste. Héléne, sur le troisième rang de 2 arpents de front sur quinze arpents de profondeur, tenant devant au chemin du quatrième rang, d'un côté à Gédéon Fontaine, de l'autre côté à Louis Fontaine et derrière à la ligne qui sépare les terres du dit troisième rang sans garantie de mesure et sans bâtisse.	0 33	0 45	0 78

P. S. GENDRON,
Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal
du Comté de Bagot,



COURSES AU TROT A ST. CESAIRE

Des courses au trot auront lieu à St. Césaire, Mardi et Mercredi, les 30 et 31 janvier courant, ou les jours suivants, si le temps et les chemins le permettent. Premier jour.—Une bourse de 25 piastres ouverte à tous chevaux qui n'ont jamais trotté en courses publiques. Une bourse de 15 piastres ouverte à tous poulains de 4 ans. Une bourse de 10 piastres ouverte à tous poulains de 3 ans. Second jour.—Une bourse de 30 piastres ouverte à tous chevaux de seconde classe. Une bourse de 100 piastres ouverte à tous chevaux trotteurs. **REGLEMENTS.**—Les entrées seront de 15 par 100 sur chaque bourse. Le second de chaque classe gagnera son entrée sur la bourse. Pas moins de 4 entrées et 2 trot'tants. Les entrées se feront à l'Hôtel Dame, avant dix heures chaque jour, sans quoi on exigera double entrée. La décision des Juges sur toutes contestations sera finale.

DIRECTEURS—A. B. Monzeau, président; Victor Langelier, Jacques Monty, Frs. Noisoux, Major S. Denis, St Césaire; A. S. Maynard, St. Hyacinthe; Dick Buck, West Farnham.

A. F. MAYNARD,

Secrétaire

St. Césaire, 17 Janvier 1872.

SYROP L'HYPHOPHOSPHATE COMPOSE DE **FELLOWS'**

Le pouvoir d'arrêter la maladie que possède cette médecine est honorablement reconnue par la faculté médicale partout où il a été introduit et l'augmentation rapide du débit qui s'en fait est la meilleure garantie de l'estime dont il jouit dans le public.

Ce sirop guérit la *Consumption Pulmonaire* premier et second degrés; soulage et prolonge la vie au troisième; il guérit la *Phthisie*, les bronchites, Laryngites, rhumes et la toux; il guérit toutes maladies provenant du besoin d'*Action Musculaire* et de *Force nerveuse* tel que mouvement du foie et des reins, Dyspepsie, faiblesse et inaction du cœur, Paralytic locale et générale, Aphonie ou perte de la voix. Il guérit la *Leucorrhée*, *Cholorose*, *Anémie* et purifie le sang.

Prix, \$1.50; Six pour \$7.50.

JAMES I. FELLOWS, Chimiste
St. John, N.B.

1er avril, 1871.

On a besoin

Pour le Vapeur Notre-Dame d'une bonne fille recommandable pour faire la cuisine et être ménagère à bord du vapeur Notre-Dame. Salaire \$1 par semaine pour la saison de 1872
S'adresser à

A. KERACK,

St. Hyacinthe, 20 Janvier 1872.